



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Circulaire de rentrée Micro-Collège Oscar Romero 2026 – 2027

Chers parents et responsables légaux,

Une nouvelle année scolaire commencera prochainement pour votre enfant. Vous trouverez dans ce document quelques informations concernant :

- Notre structure, et son fonctionnement,
- Les horaires et jours de rentrée,
- La liste des fournitures demandées par les enseignants.

A – Notre structure dans l'ensemble scolaire La Salle Saint Rosaire :

Le Micro-Collège Oscar Romero appartient à l'ensemble scolaire La Salle Saint Rosaire de Sarcelles. Sous tutelle lasallienne, cet ensemble fait partie de l'Enseignement catholique privé, sous contrat d'association avec l'État.

Chef d'Établissement Coordinateur	M. VIDARD
Directeur Adjoint d'Oscar Romero	M. ALVES (nalves@strosaire95.org)
Coordinateur de Vie Scolaire Oscar Romero	M. CHOULI
Adjointe en Pastorale	Mme VINGADASSALON (pastorale@strosaire95.org)
Professeurs documentalistes	Mme POYER, Mme LORIOU
Responsable du BDI chargée d'Orientation	Mme GEAUME PERDEREAU et Mme POLETTI
Secrétariat de Direction	Mme PASTORÉ (secretariat-direction@strosaire95.org)
Secrétariat des élèves et des familles	Mme AMARAL
Secrétaire Comptable	Mme DELAGOUTTE
Comptable	Mme TRAN
Standard et Accueil	Mme SOLITUDE, Mme BENSETTI

Nos coordonnées : Tél. 01 34 38 34 00 — Site web : www.strosaire95.org et l'application École Directe.

Les horaires d'ouverture du Micro-Collège Oscar Romero :

Ouverture à 07h45 - Fermeture à 16h30

Mercredi de 7h45 à 13h.

Les horaires des cours au Micro-Collège Oscar Romero :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h.

Le mercredi de 8h à 12h.

La cantine de 12h à 13h50.

Il n'y a pas de cantine le mercredi midi.

Chaque classe aura son emploi du temps hebdomadaire le jour de la rentrée.



Micro-College Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Des instances indispensables à la vie de notre établissement

1 – l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)

Mme VALOIS, présidente — apel95200@gmail.com

- Est présente et propose des thèmes d'actions au sein du Conseil d'Établissement
- Participe aux conseils de classes
- Est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C.
- S'investit dans l'aspect « festif » (loto, kermesse...), éducatif, pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- Peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents
- Organise une rencontre annuelle avec tous les parents pour son Assemblée Générale

2 – l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

- L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Établissement et son équipe. Chaque année en février se tient l'assemblée générale.
- Président : M. LAGNIEZ Bruno

3 – Pastorale

- La pastorale est au cœur de l'établissement catholique sous la tutelle lasallienne.
- Les élèves auront des cours de culture des religions obligatoires au collège, ainsi qu'une proposition à la catéchèse et à la préparation aux sacrements.
- Ils auront à participer à diverses actions comme les courses solidaires, le repas solidaire, les temps forts de Noël et de Carême, ou des groupes de réflexion...

B – Informations administratives

► L'assurance scolaire

L'assurance souscrite par l'établissement pour tous les élèves couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (ateliers, stages, sorties, voyages...) se déroulant sous la responsabilité de l'établissement.

► Les bourses du collège

Les dossiers de bourses doivent être constitués en début d'année scolaire.

L'attribution est soumise à un barème.

Les dossiers seront à récupérer auprès de la vie scolaire, après avoir fait la simulation de bourse :

<http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-college.html>

Une seule campagne de bourse pour tous au 1er septembre pour les collèges.

► La restauration

Le régime de demi-pension est choisi en début d'année. Il ne peut pas être changé.

Tout élève demi-pensionnaire doit présenter sa carte d'identité scolaire à l'entrée du self. Aucun passage au self ne pourra s'effectuer sans cette carte.



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Les élèves souhaitant prendre occasionnellement un repas devront acheter un ticket à la vie scolaire (de préférence le matin, avant 10h00).

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement boissons et nourriture. Tout élève externe doit quitter l'établissement pour déjeuner.

Pour les élèves concernés par des PAI (alimentaires, médicaux, de prises en charge extérieures sur le temps scolaire, etc.) : **les PAI valides (nouveaux ou renouvelés) devront être transmis à la vie scolaire le plus rapidement possible en début d'année.**

► *Communication établissement / parents*

Les informations courantes sont disponibles dans la rubrique « Micro-Collège Oscar Romero » sur le site de l'établissement : www.strosaire95.org, à consulter régulièrement.

La communication pour la vie scolaire et la scolarité se fait, au cours de l'année, exclusivement par École Directe, avec vos codes personnels remis à la rentrée.

C – La vie de l'élève

► *Lieux des cours*

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, les cours se dérouleront sur le site du Micro-Collège Oscar Romero, situé au 5 rue Gambetta à Garges-lès-Gonesse.

Pour offrir des installations spécifiques à certaines matières et permettre aux élèves de se repérer dans un établissement plus conséquent, **la journée du vendredi est organisée sur le site du Saint Rosaire, au 53 rue Pierre Brossolette à Sarcelles.**

Les élèves devront respecter les horaires de début et de fin de journée sur les deux sites d'enseignement.

► *Vols*

Si le vol est, hélas, une éventualité, il appartient à chacun de ne pas laisser traîner ses affaires. Le plus souvent, l'appréciation « on m'a volé... » est injustifiée et recouvre en fait une négligence. Cependant, tout élève convaincu de vol sera très sévèrement sanctionné. Il est indispensable d'informer immédiatement un responsable en cas de vol.

► *Objets trouvés*

Il est conseillé de marquer au nom entier de l'élève les objets scolaires et les vêtements.

Toute perte devra être signalée à la responsable de la vie scolaire.

L'ensemble des objets trouvés est stocké sous la responsabilité de cette dernière.

► *Tenue des élèves*

La tenue vestimentaire doit être conforme aux règles d'hygiène et de sécurité, adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à la vie scolaire dans l'établissement et à chaque activité ou stage. Les tenues sportives sont réservées aux cours d'EPS. Un maquillage discret est autorisé, selon le degré de maturité (âge) et le statut de l'élève. Les bijoux, vêtements et coiffures ostentatoires se rattachant à un mouvement (style gothique, par exemple) ne sont pas permis.



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



À compter de la rentrée, la tenue vestimentaire des élèves pour le **mardi et le vendredi** doit répondre aux exigences ci-dessous :

- Un pantalon de type « jean », couleur libre, non troué/déchiré...

Les chaussures (chaussons, claquettes...) ne tenant pas le talon sont interdites pour des raisons de sécurité.

Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ou des convictions politiques est interdit. Les couvre-chefs (foulards, bonnets, casquettes, chapeaux, etc.) sont à retirer avant d'entrer dans l'établissement. Pour des raisons de sécurité, les piercings sont interdits.

Tout élève ne respectant pas ces interdits sera renvoyé chez ses parents pour se changer. La conformité de la tenue est à l'appréciation de la direction de l'établissement.

► **Éducation physique et sportive**

Une tenue de sport est obligatoire.

Il est rappelé que les cours d'EPS sont obligatoires dans le cursus scolaire des élèves.

À ce titre, les parents n'en demanderont la dispense que pour des motifs sérieux. Une demande de dispense doit être justifiée par un certificat médical.

► **Objets interdits**

Les objets de valeur (montres, stylos, bracelets, vêtements trop luxueux, portables, etc.) sont interdits dans l'établissement, ainsi que les jeux électroniques et tout ce qui peut être dangereux (médicaments, cutters...). Seuls les livres et revues à caractère culturel évident seront autorisés dans l'établissement.

► **Téléphone portable**

Son usage à des fins personnelles est interdit dans l'établissement. Rappel du règlement : nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

À la rentrée 2026 : mise en œuvre du dispositif NoPhone.

Chaque élève se verra remettre une pochette NoPhone interdisant l'utilisation du téléphone portable par blocage des ondes ; celle-ci est verrouillable (déverrouillage à la sortie de l'établissement). Chaque élève aura donc l'obligation de verrouiller son téléphone à l'intérieur de la pochette lors de son entrée dans l'établissement. Tout manquement à cette obligation entraînera un avertissement.

Rentrée des classes 2026 – 2027

Classe de 6ème : Mercredi 2 septembre de 10h – 11h30

Classe de 5ème : Mercredi 2 septembre de 10h30 – 12h

Classe de 4ème : Mercredi 2 septembre de 10h – 11h30

Classe de 3ème : Mercredi 2 septembre de 10h30 – 12h

Il s'agit d'un premier accueil des élèves. Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

Reprise des cours du collège le jeudi 3 septembre 2026.

Les parents sont invités à une réunion de rentrée le lundi 7 septembre à 17h30 au Micro-Collège Oscar Romero.